

# Flash - infos



N° 8 BAGNOLS juillet 2001

## LA GENDARMERIE ANNONCE ...

« Chaque année, la période estivale engendre une recrudescence de vols divers et notamment les cambriolages des maisons inoccupées.

A cet effet, La Gendarmerie souhaite sensibiliser la population afin d'enrayer ce phénomène. Il est donc recommandé lors d'un départ en vacances d'informer la brigade de Gendarmerie de la période d'absence. Si possible faire retirer son courrier de la boîte, laisser les clés à un voisin ou autre afin de faire « vivre » la maison (ouverture et fermeture des volets) et ne pas laisser de message sur le répondeur téléphonique en indiquant votre absence.

Enfin ne pas hésiter à signaler à la Gendarmerie tous les agissements suspects que vous constatez.

Par ailleurs d'autres types de vols sont fréquents :

- **Vols par ruses** : emploi de fausses qualités ou faux titres (agents EDF, Eaux, Gaz, Policiers, etc ...) En règle générale les organismes préviennent auparavant par courrier du passage d'un de leur agent. Donc ne laisser entrer personne dans la maison, vérifier auprès du service ou prévenir la brigade de Gendarmerie.

- **Utilisations frauduleuses de cartes bancaires** : Ne jamais communiquer le code secret de votre carte, ne pas laisser traîner les reçus de retraits ou autres et enfin au cas où vous trouveriez un mot indiquant qu'un distributeur de billets présente un dysfonctionnement, vérifier auprès de l'agence bancaire avant d'introduire votre carte. »

## RAPPEL IMPORTANT

Une Directive préfectorale fait obligation à tous les propriétaires de détruire l'ambrosie avant qu'elle ne soit en fleurs.

En effet le pollen d'ambrosie provoque chez certaines personnes, des manifestations allergiques plus ou moins importantes.

## DATES A RETENIR

13/07	Festivités du 14 juillet 2001 - retraite aux flambeaux vers 21 h - feux d'artifice vers 22h45-23h - Buvette sur la place toute la soirée.
14/07	Concours Pétanque Classe en 5
28-29/7	5 <sup>ème</sup> Festival des Aquarellistes
15/08	Concours Pétanque Club des jeunes

## 5<sup>ème</sup> FESTIVAL DES AQUARELLISTES

*Comme vous le savez déjà probablement tous, le 5<sup>ème</sup> Festival des Aquarellistes aura lieu cette année les 28 et 29 juillet !*

*Comme vous le savez déjà probablement tous, c'est l'un des événements phares de notre village, qui l'espace d'un week-end devient un pôle culturel régional incontournable et apprécié !*

*Comme vous le savez déjà probablement tous, cette manifestation est bien évidemment l'affaire de chaque bagnolais et bagnolaises !*

*Comme vous le savez déjà probablement tous, une telle réussite est le fruit d'un travail collectif ou toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour aider à la parfaite organisation de ces journées !*

*Donc finalement, vous devez tout savoir.....*

*Mais comme vous ne le savez probablement pas tous, le 23 juillet à 20h30 à la salle des marronniers, la dernière réunion de préparation pour l'organisation aura lieu et là VOUS TOUS, venez participer et proposez votre aide pour que Bagnols, continue à marquer l'histoire au moins le temps d'un week-end par an !!*

### Pour une vie en communauté ...

Arrêté Préfectoral N°99.1667 du 19 Avril 1999

Article 5 : Les Occupants des locaux d'habitation, de leur dépendance ainsi que des véhicules doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux privés, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, télévision, instruments de musique, appareils ménagers, autoradios, ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures, ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces lieux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outil ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30-12h et 14h30-19h30
- les samedis de 9h-12h et 15h-19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### RAPPEL

Tous travaux sur un bâtiment nécessite obligatoirement soit :

- une déclaration de travaux,
- un permis de construire.

Dans tous les cas, il est prudent de se renseigner en Mairie avant d'entreprendre des travaux.

### REMERCIEMENTS

Le Club des Jeunes de Bagnols vous remercie pour votre présence, votre accueil et votre sourire permanent à chacune de leurs manifestations !

Pour le 1<sup>er</sup> Mai 2001, vous avez été nombreux à leur ouvrir les portes et à leur laisser un sac de victuailles, mais des âmes mal attentionnées et sans scrupules récoltent le butin avant eux ! Donc pour que ces actes malhonnêtes cessent, et que le Club des Jeunes apprécie pleinement l'investissement des Bagnolais, vous pourrez désormais leur apporter les dons le 1<sup>er</sup> Mai à midi au Petit Bagnolais, au moment de la traditionnelle omelette.

En ce qui concerne les jeunes de Bagnols, le Club sera heureux de vous accueillir dès votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, pour tous renseignements, contacter le président Thomas CARRON au 04.74.71.80.16.

**BONNES VACANCES A VOUS TOUS ... !...**